

Charte du Petsitting Éthique

S'engager pour un petsitting responsable et professionnel

En tant que professionnel du petsitting et signataire de la Charte du Petsitting Éthique de l'association France Petsitters, je m'engage à exercer mon métier dans le respect des règles professionnelles, du bien-être animal et des attentes des adoptants.

1. Engagement de professionnalisme

- Exercer mon activité en toute légalité, en respectant les obligations réglementaires (détenir : l'ACACED ou un équivalent, un numéro de SIRET, une déclaration à la DDPP locale et un médiateur à la consommation).
- Souscrire à une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, même si celle-ci n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée par l'association France Petsitters.
- Offrir un service sérieux et fiable, garantissant sécurité, confort et bien-être aux animaux confiés.
- Établir des tarifs, contrats, devis et factures clairs et détaillés, assurant une transparence totale avec mes clients.

2. Respect des besoins éthologiques des animaux

- Prendre en compte les besoins fondamentaux des animaux (alimentation, exercice, enrichissement, repos, interactions sociales).
- M'engager à ne jamais utiliser ni promouvoir de méthodes coercitives.
- Adapter mes prestations en fonction des spécificités de chaque espèce et individu sous ma garde.

3. Actualisation de connaissances via la formation continue

- Maintenir et développer mes compétences grâce à la formation continue et la mise à jour de mes connaissances (éthologie, gestion d'entreprise, sécurité...).
- Me former régulièrement pour garantir une approche « à jour » avec l'éthologie et respectueuse des animaux.
- Faire preuve de rigueur scientifique dans le choix de mes formations et l'application de mes connaissances, en veillant à ne pas empiéter sur les compétences réservées aux vétérinaires.

4. Contribution à l'écosystème du petsitting

- Favoriser l'entraide et le partage de connaissances avec les autres professionnels du secteur ou de l'écosystème du monde animalier.
- Agir de manière bienveillante et respectueuse envers mes collègues et les autres acteurs du monde animalier.

version 1 - avril2025 - 1 / 2

- M'entourer de professionnels aux compétences complémentaires (éducateurs canins, comportementalistes, ostéopathes animaliers...) afin d'orienter les adoptants vers des experts qualifiés lorsque nécessaire.
- Participer activement à la valorisation du métier de petsitter.

5. Respect et satisfaction des clients

- Garantir une communication claire, honnête et respectueuse avec mes clients.
- Protéger la confidentialité et la vie privée des familles qui me confient leurs animaux.
- Indiquer mes tarifs de manière transparente et justifiée, en cohérence avec la qualité du service rendu.

6. Sensibilisation des adoptants à de meilleures pratiques

- Observer avec bienveillance les pratiques des adoptants et, si nécessaire, les sensibiliser en douceur à des améliorations possibles pour le bien-être de leur animal.
- Apporter des conseils fondés sur les connaissances scientifiques et l'éthologie, sans jugement ni culpabilisation.
- Encourager un environnement adapté aux besoins éthologiques des animaux et, si nécessaire, proposer une orientation vers un spécialiste du comportement ou du bien-être animal.

7. Valorisation du métier de petsitter

- Expliquer à mes clients la différence entre un petsitter amateur et un petsitter professionnel labellisé.
- Sensibiliser le grand public à l'importance de faire appel à des professionnels déclarés, assurés, formés et labellisés.

En signant cette charte, je réaffirme mon engagement pour un petsitting éthique, responsable et centré sur le bien-être animal.



S'engager pour le bien-être animal, une vocation qui guide chaque petsitter.

version 1 - avril2025 - 2 / 2